

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150629-DEL049-15-DE
Date de télétransmission : 15/07/2015
Date de réception préfecture : 15/07/2015

DELIBERATION N° DEL049-15

L'an deux mille quinze, le 29 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 juin 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSEY, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER

M. Daniel FINAZZO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs de location des salles culturelles : Grange Michal, salle des fêtes et salle à vocation multiple (année 2015-2016).

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs de location des salles festives et culturelles (grange Michal, salle des fêtes, salle à vocation multiple S.A.V.M.) pour la saison 2015-2016 (du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016).

Il est rappelé que ces locations sont réservées aux seuls habitants de la commune. Néanmoins, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à louer ces salles à d'autres partenaires en fonction de l'objet de la manifestation. Les associations giéroises en disposent gratuitement pour leurs activités, sous réserve de suivre les procédures habituelles de réservations préalables auprès du service administratif de la mairie.

Lors de la remise des clés, un état des lieux sera effectué. Un nouvel état des lieux sera fait à la fin de la location. Si celui-ci n'était pas conforme, la caution ne serait pas restituée.

	TARIFS 2014-2015 en €	TARIFS 2015-2016 en €
1 - LOCATION (paiement à la réservation)		
Grange Michal	241	245
Salle des fêtes	362	370
S.A.V.M.	361	370
2- CAUTION (dépôt du chèque à la réservation)		
Grange Michal	417	425
Salle des fêtes	626	640
S.A.V.M.	626	640
3- NETTOYAGE FORFAITAIRE (montant éventuellement déduit du dépôt de caution)		
Grange Michal	90	90
Salle des fêtes	120	120
S.A.V.M.	120	120

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter ces tarifs,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 juin 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI